



PÔLE COMPETITIONS

PROCES-VERBAL COMMISSION COMPETITIONS JEUNES



Réunion du 20 Janvier 2026 au siège du District de Football de la Haute-Vienne.

PV N. 22

PRÉSIDENT DE SEANCE : ALEXANDRE VOISIN

PRÉSENTS : NICOLAS SAUVANAUD, ISABELLE BERSOUX, JEAN-LOU WEBER

ABSENTS EXCUSÉS : KILIAN AUTIER, TIMOTHEE JOHNSON, OLIVIER FRACHET

Les décisions prises lors de cette réunion sont susceptibles d'appel devant la commission d'appel du District dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de la notification en application de l'article 30 des règlements généraux de la L.F.N.A et 188 et 190 des règlements généraux de la FFF.

Ce délai est réduit à 2 jours francs pour les matches de Coupe et Challenge ainsi que lors des 4 dernières rencontres de championnat (Art 30 des règlements de la L.F.N.A) toujours selon les dispositions des articles 188 et 190 des règlements généraux de la F.F.F.

La commission rappelle à toutes les équipes que l'utilisation de la FMI est obligatoire pour vos feuilles de matchs ainsi que la mise en place du carton vert attitude. Seuls les joueurs avec des licences valides sont autorisés à figurer sur la feuille de match et donc à participer aux rencontres de championnat.

La commission rappelle également que les frais d'arbitrage sont prélevés automatiquement et que vous ne devez donc pas régler les frais d'arbitrage directement à l'arbitre.

La commission rappelle que les changements de date, lieu et heure des rencontres doivent obligatoirement être effectués via FOOTCLUBS au minimum 5 jours avant la rencontre.

La commission des jeunes, dans un impératif de bonne administration des compétitions, est souveraine pour imposer l'inversion automatique d'une rencontre ALLER en cas d'arrêts municipaux.

Règle de bonne conduite : Dans le cadre d'un forfait survenant le week-end, il est rappelé que le club doit mettre en copie du mail adressé au District, le club adverse et contacter la commission d'arbitrage au 06 24 69 13 84.

Catégorie U18 INTERDISTRICTS

- Match N.53999794 du 17/01/2026 à 15h entre SAINT-JUNIEN A.S 21 et LIMOGES BASTIDE US21
(Poule unique)

Initialement prévu le 17/01/2026 à 15h au stade du Chalet à Saint-Junien, le match n'a pu se dérouler en raison de l'absence du club de La Bastide à l'heure officielle du coup d'envoi. En conséquence, la commission transfère le dossier à la commission des litiges et contentieux **pour suite à donner**.

- Match N.53999793 du 17/01/2026 à 15h entre VEZERE ARDOISE J.S 21 et FUN 87 HL GJ 21
(Poule unique)

Suite au mail du club FUN 87 HL GJ 21 déclarant forfait pour ce match, la commission enregistre le résultat suivant :

VEZERE ARDOISE J.S 21 : 3 points 3 buts. – FUN 87 HL GJ 21 : -1 point 0 but.

Le club FUN 87 HL GJ 21 sera débité d'un montant de 55€ au titre de son premier forfait (selon relevé des droits financiers).

COUPE U18 INTERDISTRICTS

- Match N.55012707 du 07/02/2026 à 15h entre USSEL E.S 21 et SAINT-JUNIEN A.S 21

Prévu initialement le 07/02/2026 à 15h au stade d'EYBRAIL à USSEL, **se jouera le 07/03/2026, à 15h au stade d'EYBRAIL à USSEL. La commission demande aux clubs de prendre toutes les dispositions pour la tenue du match.**

Catégorie U15

- Match N.55127969 du 24/01/2026 à 15h entre ENT. NANT. COMP. et COUZEIX CHAPTELAS U.S
(D1, Poule unique)

Prévu initialement le 24/01/2026 à 15h au stade LE PEU DE CHAUDADE à NANTIAT, **se jouera le même jour, à 17h30 au stade LE PEU DE CHAUDADE à NANTIAT.**

- Match N.55128857 du 17/01/2026 à 15h entre PAYS AREDIEN F.C et LIMOGES ASPTT
(D2, poule B)

Suite au mail du club LIMOGES ASPTT déclarant forfait pour ce match, la commission enregistre le résultat suivant :

PAYS AREDIEN F.C : 3 points 3 buts. – LIMOGES ASPTT : -1 point 0 but.

Le club LIMOGES ASPTT sera débité d'un montant de 75€ au titre de son deuxième forfait (selon relevé des droits financiers).

- Match N.55127953 du 04/02/2026 à 18h30 entre SAINT-LEONARD DE NOBLAT 1 et ENT. NANT. COMP.
(D1, Poule unique)

Prévu initialement le 04/02/2026 à 18h30 au stade DU BREUILH à SAINT-LEONARD DE NOBLAT, **se jouera le même jour, à la même heure, au stade RAYMOND POULIDOR à SAINT-LEONARD DE NOBLAT**

- Match N.55162567 du 21/02/2026 à 15h entre AMBAZAC A.S et BEAUNE LES MINES US2
(D2, Poule A)

Prévu initialement le 21/02/2026 à 15h au stade DE LA MAZURIE à AMBAZAC, se jouera le 28/02, à 15h au stade DE LA MAZURIE à AMBAZAC.

Par conséquent, le match N. 55128868 AS AMBAZAC 2 / FC PAYS AREDIEN 1 se déroulera à 13 h 00.

- Pour information, à compter du 02/02/2026 les matchs du club ENT.S LA CROISILLE/LINARDS se joueront :
 - U15 : STADE JEAN CHASSAGNE à LA CROISILLE SUR BRIANCE
 - U17 : STADE LOUSTAUD à MAGNAC-BOURG

○ Rappel J2 du Week-end Futsal- U15 (Samedi 7 février 2026)

Composition des poules et horaires

Catégorie
U15

J 2 SAMEDI 7 FEVRIER 2026 - U15

rendez-vous	MATIN	GYMNASIUM Portes FERREES		GYMNASIUM Haut BEAUBREUIL		GYMNASIUM Henri NORMAND	
		Niveau 1 POULE A	Niveau 1 POULE B	Niveau 1 POULE C	Niveau 1 POULE D	Niveau 2 POULE E	Niveau 2 POULE F
8H30	13H00	1 St Leonard 1	2 Rilhac Rancon 1	3 St Junien 1	16 Boisseuil 1	18 Isle 1	
Plateau de		4 GJEFPN 1	5 Limoges Foot 1	6 Landouge/Aurence 1	17 E. Occ/Foot S/La Croi 1	19 Panazol Vigenal 1	
9H00		7 FCCO 1	8 Beaune 2	9 Feytiat 1	20 Bosmie 1	21 St Leonard 2	
à		10 Lafarge 1	11 E. St Just/St Priest T. 1	12 Bessines ANF 1	23 Nantiat/Compr. 1	24 Ambazac 1	
		13 USECC 1	14 Lafarge2	15 Aixe 2	26 Le Palais 1	27 LAF 1	
					28 Rochechouart 1	30 Eymoutiers	
APRES MIDI		Niveau 2 POULE D	Niveau 2 POULE E	Niveau 2 POULE F			
rendez-vous		Nº CLUBS	Nº CLUBS	Nº CLUBS			
13H30		16 Boisseuil 1	17 E. Occ/Foot S/La Croi 1	18 Isle 1			
Plateau de		19 Panazol Vigenal 1	20 Bosmie 1	21 St Leonard 2			
14H00		22 Verneuil 1	23 Nantiat/Compr. 1	24 Ambazac 1			
à		25 FC Pays Arédien 1	26 Le Palais 1	27 LAF 1			
		28 Rochechouart 1	29 Fun 87 1	30 Eymoutiers			

○ Rappel J2 du Week-end Futsal- U17 (Dimanche 8 février 2026)

Composition des poules et horaires

Catégorie
U17

J 2 DIMANCHE 8 FEVRIER 2026 - U17

		GYMNAZIE SAINTE CLAIRE	GYMNAZIE BUXEROLLES	GYMNAZIE Henri NORMAND
MATIN		Niveau 1 POULE A	Niveau 1 POULE B	Niveau 1 POULE C
rendez-vous		N° CLUBS	N° CLUBS	N° CLUBS
8H30		1 Rochechouart 1	2 Feytiat 1	3 Rochechouart 2
Plateau de		4 St Léonard 1	5 Le Palais 1	6 Isle 1
9H00		7 Lafarge 1	8 Ambazac 1	9 Bessines ANF 1
à		10 Panazol Vigenal 1	11 E.Aixe/St Priest 1	12 Beaune 1
13H00				
APRES MIDI		Niveau 2 POULE D	Niveau 2 POULE E	Niveau 2 POULE F
rendez-vous		N° CLUBS	N° CLUBS	N° CLUBS
13H30		13 USECC 1	14 Foot sud 1	15 Rilhac Rancon 1
Plateau de		16 Verneuil 2	17 GJEFPN 1	18 Bosmie 1
14H00		19 St Junien 1	20 Limoges ASPTT 1	21 FC Pays Arédien 1
à		22 GJ Gorre 1	23 Fcco 1	24 Fun 87 hl 1
18H00				25 Eymoutiers

○ **WEEK-END FUTSAL U18- (Samedi 31 janvier 2026)**

La Commission rappelle à l'ensemble des clubs que :

- La J1 du week-end futsal pour les U18 Interdistricts se déroulera le samedi 31 janvier 2026 au complexe sportif de C.H.E.O.P.S à LIMOGES.

Composition des poules et horaires

Rappel J1 SAMEDI 31 JANVIER 2026 - U18

GYMNAZIE CHEOPS

MATIN		POULE A
Rendez-vous		N° CLUBS
8H45		1 ASPO BRIVE ESA BRIVE
Plateau de		2 TULLE VITRAC
9H15		3 LIMOGES BASTIDE
à		4 CONDAT SUR VIENNE
13H00		5 ST JUNIEN
APRES MIDI		POULE B
Rendez-vous		N° CLUBS
13H30		6 ST PANTALEON AS
Plateau de		7 PAYS AREDIEN FC
14H00		8 GJ EF PAYS DE NEXON
à		9 VEZERE ARDOISE JS
18H00		10 FUN 87 HL

Les feuilles de matchs des équipes sont à préparer avant le début de la compétition

PROCHAINE REUNION

- Le Mardi 27 Janvier 2026 à 18h30

INFORMATION FEUILLE DE MATCH

- Suite au mail officiel reçu de la F.F.F, le District informe ses clubs qu'il est important de renouveler leur mot de passe Footclub afin d'assurer la bonne transmission des compositions et des feuilles de match pour les prochaines rencontres.
- Penser à imprimer une feuille de match papier issue de Footclub en cas de dysfonctionnement de la FMI.

A compter du Mardi 09 Décembre 2025, toute F.M.I non informatisée sera amendée auprès des clubs d'un montant de 20€ ainsi que toute F.M.I transmise hors délai sera amendée d'un montant de 25€ (selon relevé de droit financier).

CALENDRIER GENERAL

Les calendriers des compétitions ont été diffusés à compter du 22 août 2025.

La commission rappelle à tous les clubs que tous les joueurs doivent obligatoirement être licenciés.

La Commission reste à la disposition des clubs pour toute demande d'information complémentaire.

La commission est souveraine pour replacer aux dates laissées libres sur ces calendriers, des rencontres qui ne seraient pas jouées (intempéries et cas exceptionnels) aux dates prévues.

Les clubs doivent noter que les calendriers officiels du district sont prioritaires sur tout autre activité annexe organisée par les clubs.

**Le Président de séance
Alexandre VOISIN**

**Le secrétaire de séance
Jean-Lou WEBER**

Procès-verbal validé par Christian PARTHONNAUD, Vice-Président